ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tramways

Question écrite n° 87635

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur un nouveau système de transport en commun actuellement à l'étude en Chine. Ce système consiste en une sorte de tramway aérien, guidé par des rails, et qui permettrait aux véhicules de moins de deux mètres au de passer en-dessous. Haut de 4,5 mètres, il pourrait rouler jusqu'à 60 km/h et transporter entre 1 200 et 1 400 passagers d'un coup. Les stations sont également construites en hauteur, l'engin ne bloquerait donc à aucun moment la circulation, même à l'arrêt. Parmi les arguments avancés en sa faveur, il faut noter son prix de revient qui serait de l'ordre de 10 % de celui d'un métro classique. De plus, il fonctionnerait à l'énergie solaire. Il lui demande donc si de tels systèmes sont à l'étude en France.

Texte de la réponse

Le projet « stranddling bus », ou « bus chevauchant », est en cours d'étude en Chine pour tenter de réduire la congestion des principales agglomérations chinoises. Il répond à une demande de service de transport, dont la croissance suit celle des agglomérations, sans toutefois s'opposer à l'élan du marché intérieur de l'automobile. En effet, la croissance des agglomérations chinoises se fait à un rythme particulièrement rapide et la demande croissante de la population chinoise (1,3 milliard de personnes) a favorisé le développement du marché automobile avec, pour l'année 2010, près de 15 millions d'unités vendues, ce qui représente le premier marché mondial. En France, mais aussi en Europe, les contextes économiques, urbains et sociétaux conduisent les pouvoirs publics à promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile, en particulier les transports en commun, visant à réduire la place de la voiture individuelle dans les zones urbaines ainsi que l'impact environnemental (émissions de gaz à effet de serre, nuisances sonores, etc.) des transports de personnes et de biens. Ainsi, en 2004, 28 agglomérations françaises avaient opté pour la technologie des « bus à haut niveau de service », empruntant des couloirs aménagés en conséquence, représentant une longueur totale de 407 kilomètres. La question du transport en commun de personnes fait l'objet d'un effort soutenu en matière de développement, tant des pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) que des entreprises. Les principaux thèmes de recherche portent sur l'amélioration des performances des véhicules. En particulier, des programmes de recherche sont engagés, notamment dans le cadre de financements du programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Predit) et du fonds unique interministériel (FUI) pour les projets portés par les pôles de compétitivité, sur les systèmes de combustion, le traitement des gaz d'échappement, les carburants, l'hybridation, le stockage et la récupération d'énergie. Enfin, en 2009, le premier appel à projets de « transport en commun en site propre » a permis de soutenir une cinquantaine de projets, hors Île-de-France, présentés par 37 autorités organisatrices de transport, pour un montant de 800 MEUR. Un second appel est en cours, confirmant ainsi l'engagement financier de l'État dans les projets de transport en commun, tel qu'il est inscrit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE87635

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87635
Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9584
Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12008